

L'ABELLE.
 Propriété par J. BAYON, DELAUX & DUBOIS.
 NOUVELLE-ORLÉANS.
 LUNDI (MARTI) 3 AVRIL 1830.



MAIRE,
DENIS PRIEUR.
 RECORDEUR,
CHARLES GENOIS.

Comme un grand nombre de personnes pensent que l'élection du Maire, du Recorder et des Aldermen, doit durer pendant trois jours, nous croyons devoir annoncer que les bulletins de scrutin ne resteront ouverts qu'aujourd'hui, et que le dépouillement en sera fait à cinq heures. Voici les lieux désignés pour recevoir les votes:

1er. district.—De la rue du Canal à la rue St. Louis, chez Mr. Richardson, rue Conti.
 2d. district.—De la rue St. Louis à la rue St. Pierre, chez Mr. Verrier, rue de Chartres.
 3ème. district.—De la rue St. Pierre à la rue St. Philippe, chez Mr. Davis.
 4ème. district.—De la rue St. Philippe à la rue d'Esplanade, chez Mr. Michinari, pharmacien, à l'encoignure de la rue St. Philippe et Bourbon.
 5ème. district.—Faubourg Marigny, y compris la banlieue jusqu'au canal connu sous le nom de Canal Piaras, chez Mr. Philippe Power, rue de la Levée, faubourg Marigny.
 6ème. district.—De la rue du Canal à la rue Delord, chez Mr. Laveau, hôtel des Habitans.
 7ème. district.—De la rue Delord en montant jusqu'à la limite de la paroisse Jefferson, chez Mr. Hervey Norton.
 8ème. district.—A partir de la rue des Hémaparts jusqu'au Bayou St. Jean, les établissements de Gentilly et du bas du lac, chez Mr. Rabassa, au Bassin.

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections par lesquelles tous les deux ans, à la même époque, l'administration municipale de cette ville est renouvelée en entier. Il s'agit de choisir un Maire, un président du conseil de ville, et les membres de ce même conseil; ce choix est un objet très sérieux; il mérite toute l'attention publique, et conséquemment doit occuper la nôtre.

La première et la plus importante des nominations que vont faire les habitants de la cité, c'est sans contredit celle du Maire; chef supérieur de la police et de toute la machine municipale, c'est sur lui que nous nous reposons du soin de veiller à la sûreté individuelle et générale des citoyens, c'est de son zèle et de son activité que dépend le repos public, et c'est lui qui est investi de droit et qui a l'obligation de faire exécuter strictement les ordonnances du conseil de ville. C'est aussi à lui que l'importance d'une telle charge, et avec quelle scrupuleuse défiance les citoyens doivent scruter les qualités de ceux qui y prétendent. Trois candidats s'étaient mis sur les rangs; un d'eux n'a pas voulu tenter la chance, et s'est retiré avant les élections: restent Mr. D. Prieur (le maire actuel) et Mr. Bernudez. Jusqu'ici, nous nous sommes tacitement prononcés pour le premier; aujourd'hui, il n'y a plus à différer, et nous déclarons ouvertement que nous désirons que le succès de la lutte soit en sa faveur. Mr. Bernudez, juge estimable, qui s'est acquis par l'intégrité de ses principes une honorable réputation, ne manque pas certainement des talents et de cette aptitude nécessaires au premier magistrat d'une ville telle que la nôtre; mais outre qu'il n'a pas eu jusqu'ici l'occasion d'acquiescer cette pratique qui, quelque soit la simplicité de notre organisation municipale, est indispensable pour en bien connaître toutes les ressources et ne pas perdre dans des occasions difficiles un seul instant en inactivité et en recherches tardives; outre qu'il lui manque cette pratique, on assure qu'il penche en faveur de certaines idées qui de long temps n'auraient cours ici, si même elles y trouvent jamais un certain nombre de défenseurs. Certes, l'observance du dimanche est, à plus d'un égard, un usage qu'il conviendrait d'établir, si nos mœurs modernes ne l'avaient consacré; mais dans un pays où les lois laissent à la conscience de chacun la plus entière liberté sur tout ce qui se rattache à la religion, il ne conviendrait pas de forcer les opinions sur ce point; dans un pays où les principes d'une sage philosophie s'unissent assez généralement aux pures doctrines de la morale évangélique, et où de pieux chrétiens qui ont consacré à Dieu la plus grande partie de la journée ne croient point l'offenser en allant le soir au théâtre pour d'un plaisir innocent, on persuaderait difficilement à la multitude qu'il faut fermer ce même théâtre comme un lieu de scandale et d'impudicité, et que c'est un crime d'y aller le dimanche. Nous ne voulons point rentrer dans une discussion dont nous nous sommes occupés naguère, et qui n'aurait rien que de fade pour un public convaincu; nous notons seulement un fait. On dit que M. Bernudez serait disposé à faire de son mieux pour introduire chez nous la police des villes du Nord; l'incompatibilité de nos mœurs avec un tel système, est un motif suffisant pour nous engager à nous élever de toutes nos forces contre son élection. Nos législateurs, avec leurs lois verbuses et incohérentes, ont assez fait contre nos libertés civiles et politiques; tâchons de préserver la peu qui nous en reste contre les nouvelles atteintes qu'on pourrait leur porter.

M. Prieur est depuis deux ans Maire de la Nlle-Orléans; les améliorations qui ont eu lieu pendant ce temps sont des faits qui parlent plus haut que toutes les rancunes de l'esprit de parti; et ces améliorations

sont dues pour la plupart à ses lumières et à la persévérance avec laquelle il n'a cessé de poursuivre les abus et le système de compérage dont nous avons été trop longtemps les victimes. On n'oubliera pas que la grande et mémorable révolution qui s'est opérée dans l'administration des finances de la ville, sinon provoquée directement par lui, a été du moins en partie à ses suggestions; et que c'est encore à lui qu'on doit d'avoir vu substituer aux garanties presque fictives de la responsabilité des employés, des cautionnements réels, qui au besoin répondraient de leurs prévarications. Doué d'un jugement sain, d'un cœur droit et d'une volonté ferme, M. Prieur n'a travaillé que dans des vues d'intérêt général; il a dédaigné les châtouilleuses susceptibilités et tout-à-fait éconduit les prétentions souvent arrogantes ou ambitieuses de l'esprit de parti; son but fut toujours la loi, ses moyens ceux que lui ont prescrit sa conscience et les lumières de la raison: voilà ce qui fera toujours honneur à son caractère public, et ce qui lui assigne un rang distingué parmi nos concitoyens les plus estimables. Jeune encore peut-être, mais, en quelque sorte, élève d'un homme qui dirigea long-temps avec une rare maturité l'administration de la ville, et dont le nom n'inspire que du respect aux Louisianais, il était déjà vieux dans la pratique de cette administration, et ses premiers pas dans une carrière épineuse ont été marqués par des succès. Si toute la préudence humaine se redit à juger de l'avenir par le passé, nous ne voyons pas le risque qu'on peut courir de le conserver dans la place qu'il occupe: les probabilités sont toutes en notre faveur. Nous l'avouons, nous ne sommes pas pour le système tant prôné de rotation in office: substituer à un bon magistrat un magistrat dont on n'a éprouvé encore ni la fidélité ni les qualités, c'est courir volontairement une chance dont les résultats probables sont contre nous, si on fait attention qu'en fait de magistrats les meilleurs ne sont pas les plus nombreux.

Si ce langage surprend encore l'Argus, s'il nous trouve encore en extase devant le mérite de M. Prieur, nous répondrons à ce journal que nous différons de lui en ceci, que l'esprit de parti ne nous a jamais aveuglés en rien, et que ce qui est bien en soi, est toujours bien pour nous, de quel côté que vienne ce bien. Il y a plus: nous n'avons défendu servilement la cause de personne et de même que nous avons été divers actes de ceux dont nous approuvons les principes politiques, quand ces actes nous ont paru blâmables; de même aussi nous nous plaignons volontiers à donner des louanges, quand ils les méritent, à ceux dont nous avons combattu les opinions politiques. C'est une compensation que tout homme juste doit à ses adversaires.

Electeurs, pesez mûrement les raisons que nous vous donnons, envisagez la conduite de M. Prieur depuis que vous l'avez vu au poste honorable qu'il occupe, et nous osons espérer que vous l'honorerez encore de vos suffrages.

INTERIEUR.
 Le Vendredi 12 Mars, le Sénat a confirmé la nomination d'Anthony Butler à la place de chargé d'affaires au Mexique, et celle d'Emmanuel West, au même emploi au Pérou.

Le Mercredi 10, M. Woodbury, du comité du commerce, a rapporté un bill pour obliger les navires se trouvant dans les biefs et rivières des Etats-Unis, à avoir des fanaux la nuit. Le lendemain, le bill "pour rappeler les droits de tonnage sur les navires américains et certains navires étrangers," a été lu pour la troisième fois et adopté. (Les droits de tonnage sur les navires américains cesseront après le 1er. Avril (courant) si les officiers et les deux tiers de l'équipage sont citoyens des Etats-Unis. En même temps, les droits de tonnage sur les navires étrangers cessent pour tous les navires appartenant aux nations qui ont aboli pour les navires américains tous leurs droits restrictifs et de représailles.

— On a reçu à Charleston des journaux du Havre du 12 Février et de Paris du 11, par le navire *Othello*. Les extraits que fournissent les feuilles américaines qui nous sont parvenues, sont assez peu intéressants, ainsi qu'on le verra plus bas.

EXTERIEUR.
 ANGLETERRE.
 Extrait de la correspondance particulière du Journal of Commerce de New-York.
 Londres, 6 Février.

La navigation de la Thamsis est entièrement arrêtée par les glaces, et le temps est toujours aussi froid que jamais. Le *Brighton*, capt. Schor, est glacé dans la rivière à Deptford, entre Gravesend et cette ville, et il ne pourra se rendre ici que lorsque le temps s'adoucira.

Vous verrez que les débats des deux chambres, le premier soir, ont eu principalement pour objet la misère du pays, que le discours représente comme ne régnant que "dans quelques parties du pays," et que les opposants à l'adresse voulaient considérer comme universelle, extrême et sans exemple. Cependant, l'adresse a été adoptée dans sa forme originelle, c'est à dire telle que les ministres l'avaient préparée pour être la contrepartie du discours, qu'ils avaient aussi écrit au nom du roi. Ne viendra-t-il jamais un temps où l'on renoncera à toutes ces solennelles bagatelles?

Des dates de Madrid du 21 Janvier, disent que le nouveau gouverneur de l'île de Cuba, le général Bellido, devait partir dans quelques jours pour son poste, et que 5,000 hommes devaient se rendre avec lui à la Havane.

— Dans la chambre des communes, le 8 Février, Sir Robert Wilson parla de la non intervention de la Grande-Bretagne dans

l'expédition de Barradas. Il cita l'intervention de M. Canning en 1824, pour empêcher une expédition contre Cuba. L'année dernière on refusa d'acquiescer à la demande de prendre une détermination semblable. Il dit "qu'une autre expédition se préparait actuellement en Espagne, et doit le rendre z-vous serait à Cuba," et il prétendit qu'il fallait faire des démarches pour aller au Mexique et le droit de nous accuser de partialité. Il fit entendre l'influence d'une telle mesure sur la liquidation des dividendes dus par le Mexique, en même temps qu'il serait un acte de justice envers les Mexicains et les Colombiens.

M. Peel répondit que la politique de M. Canning était une stricte neutralité entre l'Espagne et ses colonies. Il doutait de l'intervention dont on avait parlé, et dit que si elle avait eu lieu, elle s'était bornée à empêcher le soulèvement des esclaves. Il pensait qu'il serait très difficile, dans aucune circonstance, de faire écouter des rémontrances à l'Espagne. En réponse aux questions, il dit que la tranquillité et la liberté des nouvelles républiques était un objet du plus grand intérêt, et qu'il désirait les voir unies et bien administrées. Il dit que la modération de l'Espagne méritait les plus grands éloges "puisque'elle n'avait pas délégué de lettres de marque, &c. Il ajouta que l'Angleterre emploierait son influence pour amener un arrangement "s'il était en effet probable que les hostilités vinssent à se renouveler;" mais que si l'Espagne persévrait, il déclarait publiquement, que "aussi long-temps que les parties dirigeraient leurs hostilités d'après les lois de la guerre reconnues et généralement admises, l'Angleterre agirait d'après les principes de la plus stricte neutralité." Voilà un spécimen de la politique du cabinet de lord Wellington! S'il n'y a pas la prévarication, il y a au moins inhumanité.

PARIS, 6 Février.
 Une lettre de Toulon, dit que les Algériens attendent sans crainte une attaque de la France. Ils ont hérisé leurs rivages de fortifications et de formidables redoutes, et ce serait en vain qu'on tenterait par mer un coup de main, s'il n'est soutenu par des forces considérables. — La fièvre contagieuse qui s'est déclarée dernièrement à Toulon, diminuait ses ravages.

— Nous avons reçu par Boulogne, les journaux de Londres de mercredi et de Jeudi. Le temps a empêché hier l'arrivée de notre express. Voici l'extrait d'une lettre de notre correspondant de Calais: "Je suis fâché de vous dire que toute communication directe avec l'autre rivage est interrompue. Notre port est aussi bien glacé que l'a jamais été aucun de ceux de la Baltique. Tout semble se réunir pour vous empêcher de recevoir à temps les dépêches. Aucun navire n'a pu prendre mer depuis plus de trois jours, et la malheureuse a été débarquée à Boulogne."

— Un grand nombre de votans ont nommé Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

— Nous sommes autorisés à annoncer M. A. BEAUCVAIS comme candidat à la place de Gouverneur.

— Nous sommes autorisés à annoncer les personnes suivantes comme candidats.

MAIRE.
 Denis Prieur. — J. Bernudez.

RECORDEUR.
 Charles Genois.
 ALDERMEN.
 3me. District. — J. Rodriguez — Dr. Thomas.
 4me. District. — Armand Piltor. — A. Roubet.
 5me. District. — John F. Miller.
 8me. District. — E. Blanc, W. A. Pichot

MARINE.
 PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés avant hier.
 Navire Edward, Downes, Purdy, Liverpool, J. Hagan and co. Capitaine.
 Brick Otis, Haynes, N. York, Capitaine.
 Brick Itoxana, Holmes, N. York, Capitaine.
 Brick Brilliant, Winston, Port Glasgow, Lincoln et Green.
 Brick Josephine, Grenados, Havana, S Cucullu.
 Goel. Transport, Van ghenryck N. Y. Capt.
 Goel. Pizaro, Shannon, Apalachicola; do
 Goel John Ruggles, Ebery, New York, W W Caldwell, do.
 Goel Active, Whittemore, N Y do.
 Goel Patriot, Cunningham, Baltimore, L H Gule, do.
 Goel Orleans, Morris, Mobile, Capitaine.
 Goel Maria, Carson, Pensacola, Capitaine.
 Goel Sans, Maria, Tarterton, Tampico, do

Arrivés hier.
 Bateau de remorque Post-Boy, Herriman, des passes, ayant mis en mer l'Azelia et le Pioneer et amencé les navires Georges et Hewes. Laisse en dehors de la barre brick Waltham et un brick anglais; au Détour, navires Shepherdes, Andes et Carroll; brick Splendid de N-York, échoué à l'habitation McCall; bricks Casket et Duxbury échoués plus haut.

Bateau de remorque Porpoise, Hourin, de la passe S. O. ayant mis en mer les navires Missouri et Heliosport; deux bricks en vue.
 Navire Heliosport, Pratt, du Havre, sur leat
 Navire Missouri, Rogers, Philadelphie.
 Navire Hewes, Spear, Boston.
 Navire Georges, Robinson, Boston.
 Bateau à vapeur Plaquemine, Curry, St. Martinville.

Bateau à vapeur Caledonia, Russell, Louisville
Arrivés avant hier.
 Bateau à vapeur Beaver, à l'd'Alexandrie et des Natchitoches avec du coton o divers consignataires.
 Bateau à Eliza, Bathbul, de la côte avec 80 bbls de sucre à J and H Leverich.
 Un chalon du Tennessee, avec 66 bts de tabac 3 balles de coton.
 Un chalon du Kentucky, avec 400 blls whiskey, 430 barils de graisse.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BAYON-ROUGE. — 2ème. Classe. — 5-17-30-22
 5 avril.



SWAIM'S PANACEA

Panacée de Swaim.
 Prix: \$3 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les aures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses, auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilite et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les anévrysmes, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'est un priemum et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes faibles ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intestinales des personnes âgées, a produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ses compatriotes.

CERTIFICATS.
 Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pensylvanie, chirurgien et professeur clinique à l'Alma Mater, à l'Infirmerie, &c. &c.
 J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.
 17 Février 1833. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital d'York, &c. &c.
 J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les dispensaires particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.
 New-York, 1er Mai 1834.

VALENTIN MOTT, M. D.
 Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, cidevant médecin de l'Hôpital de la Pensylvanie, pendant quarante-cinq ans.
 Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur 11 C. Trégozaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.
 Philadelphie, (rue Locust) 1834.
 THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre "drogue" d'un effet semblable.
 Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots "Swaim's Panacée—Phila." fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.
 Wm. SWAIM, Propriétaire.
 Philadelphie.
 On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.
 C. MORGAN & BROTHERS.
 Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24.
 5 avril—5m

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District pour le premier District Judiciaire.—Geo. W. Backus, contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de G. R. Stringer, Esq. Notaire public, le Mardi 4 de Mai prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de discuter sur l'état des affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
 Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.
 5 avril.—3

VENTE PAR LE MARSHAL.
 Le maire, les Aldermen &c. vs. François Bureau.
 EN vertu de trois writs de fieri facias, juge conseiller de la Cour de Cité, et l'hon. J. Bernudez, juge conseiller, j'exposai en vente, Mercredi le 6 Mai prochain, à midi, à la Bourse, un NEGRE nommé Folbert, saisi dans l'affaire ci-dessus.
 5 avril.
 L. DAUNOY—Marshal.

LAST DAY
 THAT the exhibition of the PAPYROTOMIA, No. 113 Chartres, which has attracted such admiring crowds in the principal cities in the United States &c. will remain in N. Orleans. As this will positively be the only opportunity of obtaining Master Hanks' highly admired productions, those who wish their likens taken, are advised to call early.
 Admission (including a striking likeness cut in 30 seconds by Master Hanks, 50 cents. Open from 10 till 2, from 4 till 5, from 7 till 9 o'clock. On Sundays, the gallery is open from 10 till 2, and in the evening from half past 7 till 9 o'clock. Likenesses in full length, family groups &c. bronzed in the most elegant style. [ap 2.

RESTAURANT.
 Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que Dimanche 4 Avril, ils ouvriront un restaurant, dans le même emplacement occupé dernièrement par Mr. Guillaume, rue d'Orléans, vis-à-vis le Café Davis. On y sera servi à toute heure du jour, la carte qui offrira des mets variés pour tous les goûts. On recevra toutes les commandes pour dîners en ville, fêtes, banquets maçonniques, &c. Les soussignés osent espérer que par la propriété qui régnera dans leur établissement par la promptitude avec laquelle on sera servi, ils mériteront la confiance qu'on voudra bien leur accorder.
 Pour la commodité des étrangers les cartes seront en français, anglais et espagnol.
 3 Avril.—1 m
 CHERI & LAFAYE.

RESTAURATIF.—Los abajo firmados tienen el honor de informar á sus amigos y al publico en general que desde el domingo 4 de abril abrirán un restaurativo en el mismo lugar ultimamente ocupado por el Sr. Guillaume, calle de Orleans, en frente del Café de Davis. Allí será servido el público; á cualquiera hora del día, segun el catalogo, que ofrecerá variados manjares por todos los gustos. Recibirán todos los encargos para comidas en la ciudad, fiestas, banquetes masonicos &c. Los abajo firmados osan esperar que por la limpieza que será observada en su establecimiento, por la celeridad con que el publico será servido, merecerán la confianza que querrá otorgarlos.
 Por la comodidad de los estrangeros habrán catalogos en frances, ingles y español.
 3 de abril
 CHERI & LAFAYE.

PAPYROTOMIE.
 Rue de Chartres, No. 113.
LUNDI, 12 Avril courant, cette exhibition, qui a excité une administration générale dans les principales villes des Etats Unis, sera définitivement close à la Nlle. Orléans.
 Comme les habitants de cette ville n'auraient probablement plus l'occasion de se procurer des profils d'après le procédé de M. Hanks, ceux qui désirent en obtenir ne doivent pas différer plus long-temps.
 Prix d'entrée: (y compris un profil ressemblant, coupé en 30 secondes) 50 cents. Les portes sont ouvertes de 10 heures du matin à 2 de l'après midi, de 2 à 4 l'après-midi, et de 7 à 9 le soir.
 Les Dimanches, les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2 de l'après midi, et le soir depuis 7 heures jusqu'à 9. Profils en pied, groupés, &c. élégamment bronzés.
 2 avril—9

VENTES A L'ENCAEN.
 PAR F. DUTILLET.
 Il sera vendu Samedi 10 Avril à 4 heures de l'après midi à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourbon, un assortiment de MEUBLES et VERRES, consistant en une superbe glace, deux tables tournantes, un canapé au lit garni, et nombre d'autres trop longs à détailler. Conditions au moment de la vente.
 26 Mars—17

DEMAIN, LOTERIE DE L'EGLISE FRANÇAISE-CLASSE EXTRA No. 4.
 Le tirage aura lieu Mardi 6 Avril 1830.
 Quatre Billets tirés, sur 27 dans la Roue.
D. MALCOLM, Commissaire.

RROSPECTUS.

1 LOT de \$6000 EST \$6000	
1 " " 2500 " 2500	
1 " " 1500 " 1500	
1 " " 1200 " 1200	
1 " " 1000 " 1000	
1 " " 826 " 826	
6 " " 450 " 2700	
6 " " 300 " 1800	
6 " " 150 " 900	
138 " " 25 " 3450	
138 " " 15 " 2070	
6072 " " 4 " 24288	

6924 Lots se montant à \$52,650 PRIX DES BILLETTS.
 Billets entiers \$4; Moitiés, \$2; Quarts, \$1
 17 Livrets de 9 billets entiers \$36, garantis devoir gagner au moins \$100.—Livrets de moitiés et de quarts en proportion.
 S'ADRESSER AU Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 54, ou à son bureau à la ROUE DE LA FORTUNE, 8 avril
 Rue de Chartres, No. 86

MR. LEMICHEL, prévient le public qu'il a chez Mr. Simon Coussou, un assortiment de Confitures de la Haute-Loire, et des plus recherchées; étant obligé de s'absenter de cette ville pour affaire, il les vendra au prix coûtant, à la Havane, pendant deux ou trois semaines.
 2 Avril.—2

AVIS—Les Catholiques Romains, ayant le droit de voter, sont prévenus qu'une élection de six Marguilliers, sur lieu le Lundi 8 Avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi, et continuera les deux jours suivants sur mêmes heures, pour remplacer Messieurs Pedro Marin, Z. Cavellier, Honoré Landreaux, M. Pleytes, L. Lacoste, et A. Cruzat, dont le terme d'exercice comme Marguilliers, expire à cette époque.
 Le lieu de ladite élection est dans une des salles du rez-de-chaussée de la maison appartenant à la fabrique, située en face de la porte de la sacristie de l'Eglise.

PEDRO MARIN,
 Président des Marguilliers de l'Eglise St. Louis.
 25 mars—8

AVIS—Le soussigné étant sur le point de s'absenter du pays, prie les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre lui, de les présenter immédiatement, et celles qui lui doivent de le solliciter sans aucun délai.
 29 mars—6
 MAURICE ABAT.

AVIS AU PUBLIC.
 Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont acheté des terrains de feu P. D. Delaronde et qui ne les ont pas encore payés, que si dans dix jours de la date ci-dessus, ils ne paient les sommes dues par eux ou s'ils ne remettent les terrains, des poursuites judiciaires seront intentées contre eux.
 MAUNSEL WHITE,
 30 mars—10
 Agent des héritiers.

RESTAURANT.
 Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que Dimanche 4 Avril, ils ouvriront un restaurant, dans le même emplacement occupé dernièrement par Mr. Guillaume, rue d'Orléans, vis-à-vis le Café Davis. On y sera servi à toute heure du jour, la carte qui offrira des mets variés pour tous les goûts. On recevra toutes les commandes pour dîners en ville, fêtes, banquets maçonniques, &c. Les soussignés osent espérer que par la propriété qui régnera dans leur établissement par la promptitude avec laquelle on sera servi, ils mériteront la confiance qu'on voudra bien leur accorder.
 Pour la commodité des étrangers les cartes seront en français, anglais et espagnol.
 3 Avril.—1 m
 CHERI & LAFAYE.

RESTAURATIF.—Los abajo firmados tienen el honor de informar á sus amigos y al publico en general que desde el domingo 4 de abril abrirán un restaurativo en el mismo lugar ultimamente ocupado por el Sr. Guillaume, calle de Orleans, en frente del Café de Davis. Allí será servido el público; á cualquiera hora del día, segun el catalogo, que ofrecerá variados manjares por todos los gustos. Recibirán todos los encargos para comidas en la ciudad, fiestas, banquetes masonicos &c. Los abajo firmados osan esperar que por la limpieza que será observada en su establecimiento, por la celeridad con que el publico será servido, merecerán la confianza que querrá otorgarlos.
 Por la comodidad de los estrangeros habrán catalogos en frances, ingles y español.
 3 de abril
 CHERI & LAFAYE.

PAPYROTOMIE.
 Rue de Chartres, No. 113.
LUNDI, 12 Avril courant, cette exhibition, qui a excité une administration générale dans les principales villes des Etats Unis, sera définitivement close à la Nlle. Orléans.
 Comme les habitants de cette ville n'auraient probablement plus l'occasion de se procurer des profils d'après le procédé de M. Hanks, ceux qui désirent en obtenir ne doivent pas différer plus long-temps.
 Prix d'entrée: (y compris un profil ressemblant, coupé en 30 secondes) 50 cents. Les portes sont ouvertes de 10 heures du matin à 2 de l'après midi, de 2 à 4 l'après-midi, et de 7 à 9 le soir.
 Les Dimanches, les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2 de l'après midi, et le soir depuis 7 heures jusqu'à 9. Profils en pied, groupés, &c. élégamment bronzés.
 2 avril—9